

Rennes, le 25 janvier 2023

Drareic

Le Recteur

Affaire suivie par :

Karine DELON

T 02 23 21 77 96

ce.dareic@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de langue vivante
du 1^{er} degré

S/C de Madame et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Candidature à l'accueil d'un assistant de langue vivante étrangère pour l'année scolaire 2023-2024

Réf : BOEN du 12.12.22 relatif à l'enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire

PJ : Tutoriel de la plateforme en ligne Adèle

Depuis la rentrée 2022, la procédure d'affectation des assistants de langue étrangère (ALVE) prend la forme d'un appel à projets. Les écoles et les établissements seront sélectionnés sur la base d'un projet qui mettra en avant leur capacité à accueillir un assistant dans les meilleures conditions et à optimiser sa présence auprès des élèves et au sein de la communauté éducative.

Candidature à l'appel à projets

Nous vous rappelons que la campagne est ouverte à tous les collèges et lycées publics de l'académie. Les écoles, via leur inspection, pourront également candidater sur la base d'un projet élaboré en concertation étroite avec un collège de secteur dans le cadre de la continuité pédagogique.

Suite au BOEN du 12.12.2022 invitant à renforcer les langues vivantes en primaire, une attention particulière sera portée aux projets privilégiant un partage de l'assistant entre 1^{er} et 2nd degré (ex : projet intégrant l'organisation de la scolarité sur les différents cycles).

Les équipes sont invitées à rédiger un projet global pour leur école et/ou leur établissement. Ce projet sera décliné pour chacune des langues demandées, en précisant les activités auxquelles l'assistant sera associé.

Sélection des candidatures

La commission académique, composée de la DRAREIC et d'inspecteurs en charge des langues vivantes étrangères dans le 1^{er} et le 2nd degré, sélectionnera les candidatures à l'aune des critères suivants :

- la pertinence du projet pédagogique (développer les projets de l'établissement auxquels un assistant pourrait s'intégrer, comment sa présence permet d'accompagner les apprentissages des élèves et l'ouverture à l'autre ...);
- la qualité de l'accueil de l'assistant de langue vivante étrangère (logement, accompagnement, aide administrative, intégration à la communauté éducative tout au long de l'année);
- la richesse des activités culturelles et linguistiques de l'établissement auxquelles l'assistant sera associé.

Modalités de transmission des candidatures

Les candidatures seront saisies uniquement en ligne sur la plateforme Adèle.

- 1- Si vous n'avez pas déposé de dossier l'an dernier : vous devrez créer le compte de votre établissement et demander aux professeurs référents en charge d'accueillir vos assistants de créer leur compte. Le tutoriel joint vous guidera dans ces démarches.
- 2- Si vous avez candidaté en 2022 : votre projet présenté l'an dernier étant toujours en ligne, nous vous invitons à l'actualiser.

Après rédaction de votre projet, nous attirons votre attention sur la nécessité de cliquer sur « Demande de poste » sans quoi votre projet ne pourra être étudié par la commission.

Toute demande déposée sera supposée être validée par l'autorité hiérarchique.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos candidatures pour le :

MERCREDI 22 MARS 2023,

délai de rigueur.

NB : Vous recevrez une réponse automatique de la plateforme vous indiquant si votre dossier a été retenu.

Dans l'hypothèse où votre candidature ne serait pas retenue, nous vous invitons à ne pas solliciter la DRAREIC. L'affectation d'un assistant de langue ne se fait pas par tacite reconduction. Afin de répondre à un nombre croissant de demandes et de donner ses chances à tous les établissements candidats, toutes les demandes ne pourront être satisfaites.

La DRAREIC reste à votre disposition pour toute information complémentaire (ce.dareic@ac-rennes.fr).

Le Recteur,
Pour le Recteur et par délégation Emmanuel Ethis
Le Secrétaire Général Adjoint

Vincent LARZUL